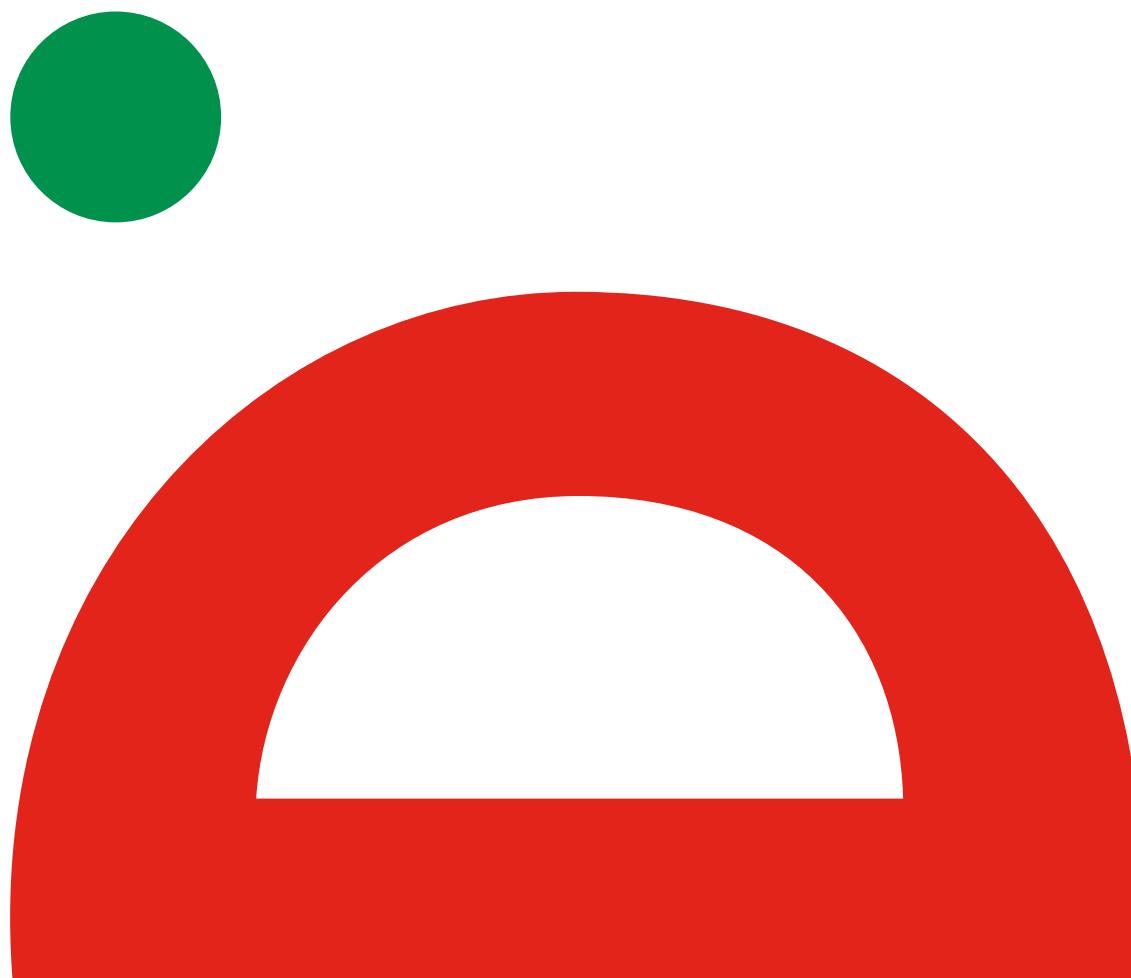


LIVRET DE L'ÉTUDIANT



Les fonctions possibles d'une école d'art s'inscrivent dans une problématique générale que l'on peut définir par trois termes : apprendre, pratiquer et produire. Ce sont là trois modalités aussi essentielles que banales de la relation à toute activité humaine.



Éditorial

Idéalement située au centre de l'Alsace depuis 1975, entre Strasbourg et Mulhouse, proche de la Suisse et l'Allemagne, l'e.a.p. colmar (Ecole d'Arts Plastiques) est un service municipal de la Ville de Colmar.

Elle accueille un public enfant à partir de 7 ans en périscolaire et adulte en cours du soir.

Depuis 1990, l'Ecole d'Arts Plastiques dispose d'une classe préparatoire aux concours d'entrée des Ecoles Supérieures d'Arts.

Sa vocation réside dans l'accompagnement individualisé et collectif des élèves par l'acquisition de techniques, d'analyse et de réflexion autour de sujets proposés.

L'objectif principal est l'acquisition d'autonomie et la recherche du plaisir de faire par l'expérimentation et le partage d'expériences artistiques professionnelles.

L'ensemble des professeurs qui composent l'équipe pédagogique de l'e.a.p. colmar sont des artistes plasticiens poursuivant en parallèle une démarche et une pratique artistique qui leur sont propres.

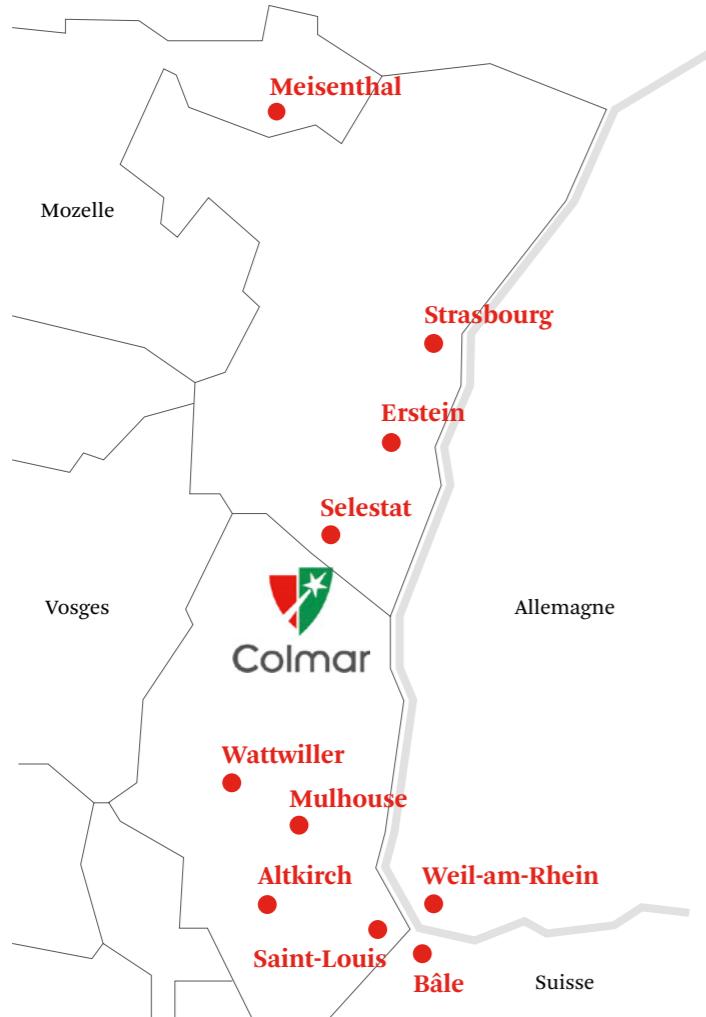
La pédagogie mise en place à l'e.a.p. colmar s'articule autour de sujets élaborés par les professeurs à partir d'un thème commun défini collégialement.

Des workshops menés par des artistes invités, des projets transversaux avec des partenaires culturels et la participation à des concours ponctuent l'année scolaire. Ainsi, les élèves sont confrontés régulièrement à des situations concrètes proches des exigences liées aux réalités professionnelles.

Le fonctionnement interne de l'e.a.p. colmar permet d'adapter le contenu de notre pédagogie et de développer nos ambitions liées, non seulement aux exigences des concours d'entrée des grandes Ecoles Supérieures d'Art et des études supérieures dans les domaines artistiques, mais aussi à celles qui relèvent de la question d'un service public de qualité.

L'Espace d'Art Contemporain André Malraux, également service municipal et situé au centre-ville, apporte une plus-value pédagogique de grande qualité en permettant des rencontres privilégiées organisées entre nos élèves et les artistes programmés dans un cycle des quatre expositions annuelles. Il accueille également l'exposition des travaux de fin d'année de l'ensemble des élèves, dont les étudiants inscrits en classe préparatoire doivent assurer la médiation culturelle.

Thomas Perraudin, *Responsable*



RÉGION GRAND EST, VILLE DE COLMAR

L'e.a.p. colmar,
une structure ancrée
dans un patrimoine
culturel régional riche.

Meisenthal
Centre International d'Art
Verrier

Strasbourg
Musée d'Art moderne
et contemporain de
Strasbourg
Apollonia - Echanges
Artistiques Européens
CEAAC - Centre européen
d'actions artistiques
contemporaines
Syndicat Potentiel
La Chambre
La Chaufferie
Stimultania

Erstein
Fondation Würth

Selestat
Fond Régional d'Art
Contemporain

Colmar
Espace d'Art Contemporain
André Malraux
Le Lézard
Musée Unterlinden
Musée Bartholdi
Musée du Jouet
Musée d'histoire naturelle

Wattwiller
Fondation Schneider

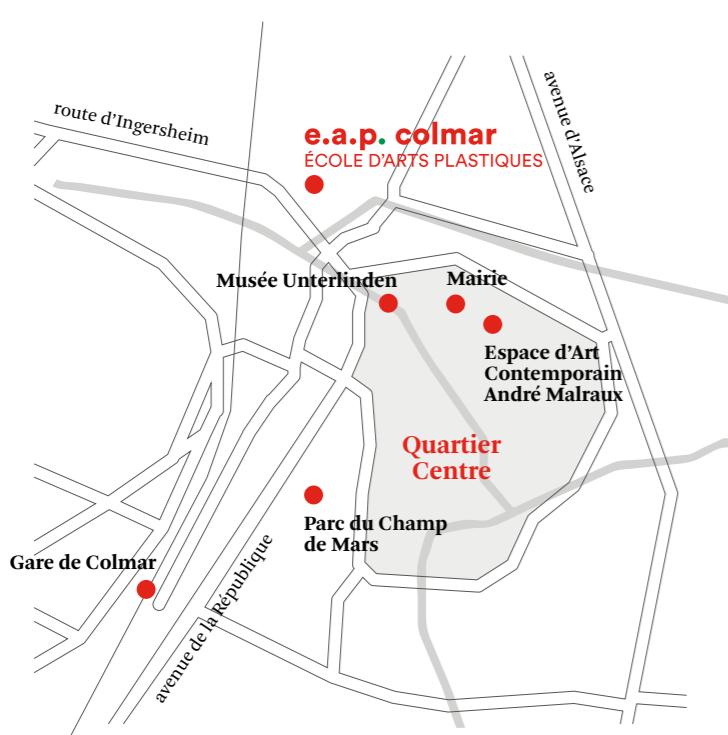
Mulhouse
La Filature
La Kunsthalle

Altkirch
CRAC Alsace - Centre
Rhénan d'Art Contemporain

Saint-Louis
Fondation Fernet Branca

Weil-am-Rhein
Vitra Design Museum

Bâle
Fondation Beyeler
Kunstmuseum Basel
Museum Tinguely



LA CLASSE PRÉPARATOIRE

Pour répondre à la difficulté d'orientation dans le champ des arts plastiques, L'e.a.p. colmar propose une classe préparatoire aux formations supérieures en arts plastiques.

Devant la difficulté à trouver une orientation choisie, devant la multiplicité des propositions et des filières, devant les exigences des concours d'entrée aux école supérieures d'art, les élèves ont souvent besoin d'une phase de maturité entre le moment où ils sortent de la classe de terminale et l'instant du choix qui doit les engager pour un minimum de 5 ans d'études. La classe préparatoire propose une scolarité à temps complet (35 heures hebdomadaires) dont le but est de permettre aux étudiants de poursuivre ultérieurement une formation supérieure en arts plastiques. Elle s'adresse également aux adultes désireux de consacrer une année à la découverte des arts plastiques.

Quelle que soit sa filière d'origine l'intégration dans la classe préparatoire doit apporter à l'élève le savoir-faire et les connaissances suffisantes pour prétendre intégrer les écoles des Beaux-Arts, arts décoratifs, arts appliqués, architecture, cinéma, etc.

L'ORIENTATION

Les écoles supérieures d'Art

Les 57 écoles supérieures d'art françaises, placées sous tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication, dispensent une formation de niveau universitaire dans les options art, design, communication. Elles délivrent des diplômes nationaux – équivalents à bac + 3 (Dnap; Dnat) et bac + 5 (Dnsep).

Les écoles d'arts appliqués

Les écoles d'arts appliqués sont des écoles post-bac. Elles peuvent être parfois intégrées à un lycée technique. Les écoles d'arts appliqués délivrent différents diplômes (bac +2 à Bac +5): diplôme des métiers d'arts (DMA), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA), diplôme d'enseignement supérieur des arts et techniques (DESAT).

Les écoles d'architectures

L'architecture est traditionnellement l'une des quatre disciplines des beaux-arts, avec la gravure, la sculpture et la peinture. Les études se font dans des écoles d'architecture qui délivrent à l'issue d'une formation de cinq ans le diplôme d'État d'architecture (grade de master 2).

Les écoles de cinéma

En France, on trouve quelques grandes écoles de cinéma, dont cinq écoles publiques seulement: la Fémis, l'Ecole Louis Lumière, l'École supérieure d'audiovisuel, le département SATIS et Image & Son Brest. La vocation de ces écoles est de former des professionnels de l'image et du son, de haut niveau.

Les cursus universitaires

Plusieurs universités en France accueillent un UFR des Arts proposant des cursus en Arts Visuels (arts plastiques, design, arts appliqués), Arts du spectacle (cinéma, danse, théâtre) et Musique (Musicologie ou Formation des Musicien Intervenant). A l'université, les études d'arts sont surtout théoriques et mènent essentiellement au professorat. Toutefois, elles apportent des atouts (culture générale, capacité de rédaction, d'analyse et de synthèse, ouverture d'esprit) et permettent d'accéder à des fonctions très variées.

LES OBJECTIFS

La classe préparatoire de l'e.a.p. colmar a pour objectif de rendre les élèves autonomes face à leurs pratiques et de leur ouvrir un champ de possibilités en matière de recherches plastiques, tout cela dans un encadrement et soutien à la fois intellectuel et technique de la part de l'ensemble des professeurs.

Les élèves doivent travailler en dehors des heures de cours, pour poursuivre leurs travaux ou effectuer des recherches. Cette autonomie donne à l'élève plus de recul sur les choix qu'il doit opérer en matière d'orientation et le pousse dans la préparation de ses dossiers de concours.

Les formations professionnelles et V.A.E.

Le domaine des arts plastiques offre de nombreuses possibilités de formations professionnelles tant au niveau national que régional. Ce cursus diplômant permet, sous conditions, de prétendre à des bourses d'études ou de aides financières.

LA SCOLARITÉ

L'année scolaire

La scolarité s'étale de septembre à juin. Les périodes de vacances sont les mêmes que celles de l'Académie de Strasbourg. Dès le premier trimestre, les élèves sont encouragés à recueillir un maximum d'informations sur les écoles supérieures d'art en parlant avec les professeurs ou leur intervenant référent*. Ils sont invités à se présenter à plusieurs concours afin de maximiser leurs chances de réussite. Le premier trimestre sert également à l'acquisition d'un rythme et d'une méthodologie de travail, condition sine qua non à l'accomplissement et à l'épanouissement de l'élève.

A la fin de l'année scolaire, les élèves exposent leurs travaux à l'Espace d'Art Contemporain André Malraux.

Les référents

En début d'année, chaque élève est invité à choisir parmi les intervenants et les professeurs un référent, qui sera son interlocuteur privilégié tout au long de l'année. L'élève est tenu de rencontrer son référent une fois par mois afin de communiquer autour de ses attentes, ses craintes, ses questionnements ou toute autre difficulté qu'il pourrait rencontrer. Le référent est également responsable du suivi des choix d'orientation de l'élève, il l'accompagne et le guide tout au long de l'année scolaire.

Le carnet de recherches

La tenue d'un carnet de recherches est obligatoire, le format qu'il prendra est libre, mais il est conseillé d'en choisir un qui permette de l'avoir toujours sur soi. A la fois carnet de bord, carnet de croquis, carnet de notes, agenda et journal intime, il permet à l'élève de se familiariser avec l'écrit, la prise de notes et l'encourager à dessiner, griffonner, s'interroger quotidiennement sur son cheminement.

L'évaluation

Un contrôle continu est mis en place tout au long de l'année par les professeurs au travers des rendus de travaux, d'un suivi des projets, de bilans collectifs et individualisés. Au cours des deux premiers trimestres, des évaluations en situation d'examen sont organisées, au cours desquelles les élèves présentent leurs travaux face à un jury composé de professeurs et de professionnels de la création contemporaine. Les critères d'évaluation diffèrent en fonction des matières et peuvent comprendre entre autres: investissement personnel, qualité du travail demandé, autonomie et organisation, curiosité, richesse et clarté des propos, capacité à réagir aux questions, capacité à mobiliser ses connaissances, capacité à s'engager dans des démarches exploratoires, pertinence et maîtrise des moyens techniques, cohérence et singularité des propositions.

Chacun de ces critères est sanctionné par un code couleur:

- Vert (acquis)
- Orange (en voie d'acquisition)
- Rouge (non acquis)

Chaque critère est accompagné de commentaires permettant à l'élève d'évaluer ses forces et ses faiblesses et ainsi progresser tout au long de l'année. En outre, les élèves sont régulièrement invités à s'auto-évaluer ou à procéder à des évaluations collectives.

LA PÉDAGOGIE

Le projet pédagogique de la classe préparatoire s'articule autour de trois axes fondamentaux que sont les cours théoriques, les exercices pratiques, et les travaux en atelier.

Apprendre

- Histoire de l'art
- Histoire et techniques du cinéma
- Couleur
- Méthodologie

Pratiquer

- Croquis
- Photographie
- Volume
- Expression plastique

Produire

- Atelier de pratique personnelle
- Temps forts
- Workshops

Se nourrir

- Voyages d'étude
- Rencontre avec des artistes
- Visites d'expositions et de musées

Chaque année, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux programme et présente 4 expositions d'artistes contemporains et 1 exposition des travaux des élèves inscrits à l'e.a.p. colmar. L'Espace d'Art Contemporain André Malraux est un outil pédagogique pour l'ensemble des élèves.

Les rencontres avec les anciens élèves et les professionnels

Des rencontres régulières sont proposées avec des anciens élèves de la classe préparatoire. Elles permettent aux élèves préparant les concours d'entrée aux Écoles Supérieures d'Art de mieux réaliser les exigences de ces structures. Elles leur apportent une aide supplémentaire dans la détermination de leurs choix de cursus.

Les expositions programmées à l'Espace d'Art Contemporain André Malraux sont aussi l'occasion d'organiser des rencontres privilégiées entre les élèves et des artistes contemporains, leur permettant ainsi de se confronter aux réalités professionnelles potentiellement à venir.

En effet, ces rendez-vous sont organisés sous forme de questions réponses pour les élèves inscrits en classe préparatoire.

En outre, l'e.a.p. colmar propose des workshops et des stages menés par des artistes et créateurs contemporains tout au long de l'année, pendant les vacances scolaires.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

La thématique annuelle

La pédagogie dispensée par l'e.a.p. colmar s'articule et s'appuie sur une thématique commune définie chaque année par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Deux orientations sont possibles:

- Un thème choisi en écho avec la saison culturelle locale
- L'accueil d'un artiste référent pédagogique. Le travail, la technique, la problématique ou les supports d'expression d'un artiste deviennent alors des supports pédagogiques pour l'ensemble professeur.

L'Espace d'Art Contemporain André Malraux

L'Espace d'Art Contemporain André Malraux est un service municipal dont les missions sont la monstration, la promotion et la diffusion des pratiques d'Art Contemporain à résonnance régionale, nationale et internationale.

Apprendre, cela signifie maîtriser des procédures et des méthodes qu'on pourra mettre ensuite en application... On y apprend certaines choses qui ne peuvent être que des techniques, des savoir-faire ou des connaissances.



Préambule

L'e.a.p. colmar est un établissement spécialisé dans l'enseignement des arts plastiques.

Cet établissement, propriété de la Ville de Colmar, est un service public municipal. Sa vocation comprend l'initiation et la formation de haut niveau, en passant par tous les degrés de l'apprentissage, en vue d'une activité professionnelle ou d'une pratique "amateur".

L'e.a.p. colmar constitue un noyau dynamique de la vie artistique de la cité et de sa région.

L'e.a.p. colmar est située 6, route d'Ingersheim à Colmar (68000). Certains cours nécessitent des déplacements à l'Espace d'Art Contemporain André Malraux, sis 4, rue Rapp à Colmar.

L'ensemble du personnel de l'e.a.p. colmar (direction, administration, corps enseignant, personnel de service) est soumis aux règles du statut de la fonction publique territoriale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1: la direction

La direction pédagogique de l'e.a.p. colmar est placée sous l'autorité du responsable du service.

Article 2: rôle de la direction

Le responsable du service est garant du fonctionnement artistique, pédagogique, de l'inscription des élèves et de l'organisation des cours. Il assure la coordination des enseignements de l'e.a.p. colmar par le choix des programmes, de l'emploi du temps et des méthodes pédagogiques. Il décide de l'utilisation des salles, ainsi que de la répartition des élèves dans les classes. Il assure tout au long de l'année l'accompagnement et le soutien artistique et pédagogique dans les différentes matières enseignées.

Article 3: réunions pédagogiques

Une réunion des professeurs est organisée deux fois par an au sein de l'e.a.p. colmar par le responsable du service pour débattre des problèmes concernant le fonctionnement de l'établissement. Un procès-verbal de ladite réunion est envoyé à la hiérarchie administrative de la Ville de Colmar.

LA SCALARITÉ

Pour la classe préparatoire, l'année scolaire est conforme à celle de l'Education Nationale (de septembre à juin). Pour les adultes et élèves inscrits en périscolaire, elle est conforme à celle des universités (d'octobre à juin).

Article 4: types d'enseignement

L'e.a.p. colmar propose :

- l'enseignement de la classe préparatoire dispensé dans le cadre de l'horaire scolaire : 9 h - 12 h, 13 h - 17 h ou 18 h;
- l'enseignement des périscolaires : mercredi et samedi, en dehors de l'horaire scolaire;
- l'enseignement des adultes : dispensé en horaires aménagés;
- l'enseignement des jeunes adultes porteurs de handicaps mentaux : dispensé en horaires aménagés deux samedi sur trois;
- l'ouverture ponctuelle de stages à des adultes, à l'occasion de semaines banalisées destinées en priorité aux élèves de la classe préparatoire.

Article 5: formalités administratives

Les inscriptions pour la classe préparatoire :

Pour les candidats inscrits à une formation supérieure à temps plein préparant l'entrée à une école supérieure d'art, les demandes d'inscription se font auprès de la direction au cours du mois d'avril de l'année scolaire précédente. Sur dérogation exceptionnelle, une inscription peut être prise au cours des deux semaines précédant la rentrée, après entretien sur motivation avec le responsable du service et avis des professeurs concernés.

L'admission des débutants est prononcée au vu de leur niveau et à l'issue d'une période probatoire d'un trimestre.

Les inscriptions pour l'ensemble des autres élèves souhaitant intégrer l'e.a.p. colmar se déroulent au mois de septembre au début de chaque année scolaire, pour les répartitions dans les différents groupes.

Informations :

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, toute communication importante doivent être notifiés par écrit à l'administration de l'e.a.p. colmar dans les plus brefs délais.

Article 6: admission des élèves

La limite d'âge minimale est fixée à 7 ans. Aucune limite d'âge maximale n'est fixée. L'admission s'effectue sur simple demande lors des inscriptions qui se déroulent pendant tout le mois de septembre auprès du secrétariat. Les élèves (ou leur représentant) remplissent et signent un formulaire d'inscription. Les admissions sont fonction des places disponibles.

Article 7: droits d'inscription et frais d'écolage

7.1 droits d'inscription

Ces droits sont attachés à l'inscription de l'élève à l'e.a.p. colmar pour toute sa scolarité.

Leur montant est fixé par un arrêté du Maire et leur recouvrement se fait, en deux fois, au terme du premier trimestre de l'année scolaire, et au début de l'année civile qui suit la rentrée. Une inscription est ferme et définitive pour l'année en cours. Ainsi, les droits d'inscription ne peuvent en aucun cas donner lieu à un quelconque remboursement sauf dans ces cas limitatifs : maladie de longue durée, déménagement de l'élève hors de la Région Alsace.

Il est précisé qu'aucun autre motif d'absence ne saurait justifier une demande de remboursement des droits d'inscription.

7.2 Frais d'écolage.

Les frais d'écolage constituent la contrepartie financière au coût de la formation des élèves.

Fixés par arrêté du Maire, leurs montants est dégressif selon le nombre d'enfants par famille fréquentant l'e.a.p. colmar et sur présentation du dernier avis de non-imposition avant le 15 novembre de l'année scolaire en cours.

Ces frais sont dus pour toute année scolaire entamée. En cas d'abandon des études au cours de trimestre, les frais d'écolage seront recouvrés par la Trésorerie Municipale.

Néanmoins, une dérogation à cette règle est admise dans les hypothèses limitatives suivantes: longue maladie, changement de situation professionnelle, déménagement de l'élève hors de la Région Alsace.

Il est précisé qu'aucun autre motif d'absence en cours de trimestre ne saurait justifier une dérogation au recouvrement des frais d'écolage.

Article 8: carte d'élève – carte d'étudiant

La carte d'étudiant peut ouvrir droit à diverses réductions sur des entrées dans des structures culturelles et certains avantages commerciaux. Elle est remise aux élèves affiliés au régime général d'«étudiant». Elle est valable un an.

LES ÉLÈVES

Article 9: contrôle de la scolarité

Contrôle pour la classe préparatoire

Le contrôle des connaissances est effectué:

- par évaluation continue donnant lieu à deux bulletins. Une copie de chaque bulletin est envoyée aux parents.

Article 10: assiduité – statut de l'élève

L'élève doit suivre l'intégralité des cours de façon régulière, assidue et ponctuelle. Les présences sont contrôlées par les enseignants et l'administration de l'e.a.p. colmar.

Les élèves candidats à la formation supérieure sont tenus d'assister à tous les cours prévus à cet effet et d'apporter leur propre matériel.

La scolarité prend fin exceptionnellement:

- par le renvoi prononcé par le Conseil des professeurs de l'établissement pour résultats insuffisants;
- pour absences régulières et non motivées par un certificat médical ou autre;
- par le renvoi pour raison disciplinaire;
- par la démission.

Les demandes, ainsi que les réclamations auprès de l'administration municipale, pour les affaires concernant le service ou les enseignements, doivent obligatoirement être présentées à la direction de l'e.a.p. colmar.

Article 11: discipline

Les usagers de l'e.a.p. colmar sont soumis aux règles de discipline applicables à tout établissement d'enseignement.

1. Il est interdit

- de perturber les activités pédagogiques et artistiques ainsi que le déroulement des cours et contrôles;
- de détenir ou de consommer des produits narcotiques;
- de distribuer ou d'afficher toute publication dans l'établissement sans autorisation du responsable du service;
- de faire dans l'établissement de la propagande politique ou religieuse ne respectant pas le caractère de stricte neutralité laïque de l'établissement;
- de pénétrer dans une salle de cours, sauf sur demande de l'enseignant; les rendez-vous enseignants parents sont pris en dehors des heures de cours;
- de consommer de l'alcool au sein de l'établissement;
- d'emporter un objet appartenant à l'e.a.p. colmar, sans autorisation du ou de la responsable;

- En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est formellement interdit de fumer dans les bâtiments principaux et annexes de l'e.a.p. colmar;
- Il est également interdit d'y introduire des boissons alcoolisées (excepté lors des réceptions officielles et de la fête de l'e.a.p. colmar) et des produits narcotiques.

- 2. tout dégât causé par un élève aux locaux et au

matériel de l'e.a.p. colmar engage la responsabilité des parents (ou de l'élève, s'il est majeur) et fait l'objet d'un dédommagement dans les plus brefs délais, faute de quoi, des poursuites seront engagées.

Toute dégradation intentionnelle ou acte de malveillance dûment constaté entraîne l'exclusion de l'élève, prononcée par le ou la responsable, sans qu'il soit nécessaire de réunir le Conseil des professeurs.

3. tout manquement à la discipline, toute faute grave ou manque de respect envers un enseignant ou le personnel de l'e.a.p. colmar, fera l'objet d'une des mesures suivantes:

- avertissement par courrier recommandé;
- passage devant le Conseil des professeurs, qui statuera sur la sanction appropriée à la gravité des faits, pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive de l'e.a.p. colmar.

4. le Conseil des professeurs se compose

- du Maire de Colmar ou de son représentant;
- du ou de la responsable de l'e.a.p. colmar;
- des différents enseignants de l'élève.

La personne responsable de l'e.a.p. colmar signifie, par courrier, à l'élève ou à ses représentants légaux la mesure prise par le Conseil des professeurs.

Article 12: assurances

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance en "responsabilité civile" et "individuelle accident". A défaut, ils seront tenus comme péquignairement responsables de tout incident ou accident qu'ils provoqueront dans l'établissement. Ils devront justifier de cette assurance à chaque rentrée scolaire.

Article 13: responsabilité

Les enseignants de l'e.a.p. colmar sont des agents municipaux à temps complet et à temps non complet, nommés par le Maire. Ils sont responsables de leurs enseignements sous l'autorité du ou de la responsable de l'e.a.p. colmar. Ils doivent avoir, à tout moment, une attitude exemplaire vis-à-vis des élèves.

La personne responsable de l'e.a.p. colmar ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident de toute nature survenu aux élèves: - en dehors du temps de leur cours,

- pendant le temps de leur cours, s'ils sont annulés.

Le ou la responsable et le personnel enseignant sont responsables des élèves pendant les cours et pendant la récréation.

1. absence des élèves

Lorsqu'un enfant est non excusé, son absence est enregistrée immédiatement par les enseignants. Un avis d'absence est adressé aux parents. L'élève reste placé sous la responsabilité des parents.

- Toute absence, quelle que soit la discipline doit être signalée immédiatement par téléphone et devra être obligatoirement justifiée par écrit dans un délai de trois jours francs à compter de l'absence. A défaut, l'e.a.p. colmar enverra un avis d'absence aux parents des élèves mineurs; ceci s'applique aux élèves de la classe préparatoire.

- Les absences répétées (3 absences dans l'année scolaire dans une même discipline) sans motif valable, feront l'objet d'un avertissement et pourront entraîner le renvoi de l'élève après une entrevue avec la personne responsable de l'e.a.p. colmar, les enseignants concernés et les parents.

2. entrées et sorties

Les enfants inscrits en périscolaire restent sous l'entièr responsabilité des parents avant et après les cours.

Les parents sont tenus d'accompagner ou de faire accompagner par un adulte les jeunes de moins de 13 ans et de les confier aux enseignants avant chaque cours.

Toute sortie anticipée de l'élève doit faire l'objet d'une demande écrite des parents et de l'autorisation de la direction.

Pour tout déplacement des élèves hors de l'e.a.p. colmar pendant le temps d'enseignement, une autorisation des parents sera demandée hormis les déplacements à l'Espace d'Art Contemporain André Malraux.

Un ordre de mission sera délivré par l'employeur à l'enseignant pour tout déplacement hors de Colmar.

Article 14: activités artistiques et pédagogiques extérieures à l'e.a.p. colmar

Les élèves ne peuvent se prévaloir de leur appartenance à l'e.a.p. colmar pour participer à des manifestations, expositions extérieures à l'établissement pour lesquelles une autorisation écrite de l'e.a.p. colmar est nécessaire.

Article 15: fréquentation des locaux

En fonction des disponibilités, une salle peut être attribuée à des élèves pour le travail personnel. Les élèves seront tenus pour responsables de tout dégât survenu au moment où ils occupent la salle. Le ou la responsable peut retirer l'autorisation à tout moment.

LE CORPS ENSEIGNANT

Article 16: horaires – fréquentation

Afin de ne pas perturber les élèves, les enseignants sont tenus de suivre strictement les horaires arrêtés en début d'année scolaire. Ces derniers ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du ou de la responsable.

Ils sont présents avant l'heure des cours pour accueillir les élèves. Aucun retard ne sera admis, sauf cas de force majeure.

La liste de présence des élèves sera signée à l'issue du cours par le(s) professeur(s) et remise à l'administration.

Article 17: absences

Les enseignants ne peuvent s'absenter de l'e.a.p. colmar sans autorisation. En cas de maladie, la personne responsable de l'e.a.p. colmar doit être immédiatement avertie; la délivrance d'un certificat médical est obligatoire au troisième jour d'absence. Toute absence doit être signalée à la personne responsable de l'e.a.p. colmar, la veille ou le matin au plus tard, afin que les élèves qui se déplacent souvent de loin, soient informés par téléphone, pour leur éviter ainsi des transports longs et coûteux.

- Sauf pour motifs médicaux, et en cas de force majeure, un enseignant ne peut s'absenter si une autorisation d'absence demandée au minimum 7 jours à l'avance ne lui a pas été accordée en bonne et due forme, sauf en cas de force majeure.

- Tout report de cours doit être signalé à la personne responsable de l'e.a.p. colmar par écrit. L'enseignant doit:
 - justifier sa demande;
 - s'assurer auprès des élèves et des parents de leur disponibilité;
 - rédiger le planning détaillé de remplacement (heures/jours);
 - informer les parents du report des cours.

LES LOCAUX

Article 18: matériel

Les élèves sont tenus de ranger et de nettoyer le matériel mis à leur disposition. A l'issue de chaque cours, les salles de classe doivent être prêtes pour accueillir un nouveau groupe (exemple: tables alignées et propres, chevalets rangés, etc.).

Les enseignants sont également responsables du matériel mis à leur disposition. Ils doivent veiller au rangement de la salle et au nettoyage collectif à l'issue de chaque cours.

Article 19: téléphones portables

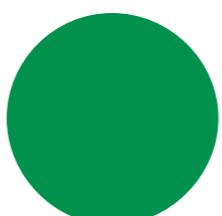
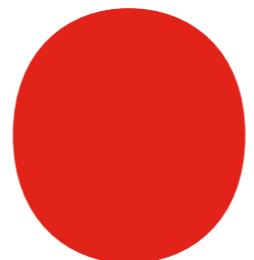
L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours.

Les portables doivent être utilisés en dehors de l'e.a.p. colmar.

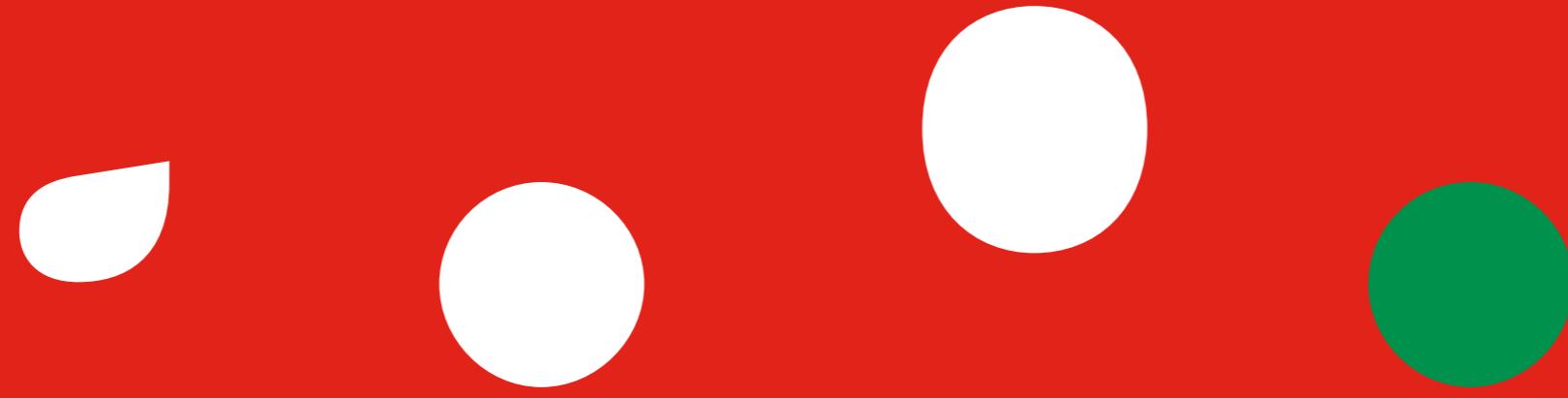
DISPOSITIONS DIVERSES

Le Directeur Général des Services de la Ville de Colmar et le responsable de l'e.a.p. colmar sont chargés de l'exécution du présent règlement qui sera affiché à l'entrée de l'e.a.p. colmar et lu à haute voix le jour de la rentrée scolaire.

Le présent règlement peut être modifié par le Conseil Municipal.



Pratiquer, renvoie à toute autre chose : mener certaines activités, en suivant les règles caractéristiques de l'activité en question, que la pratique ait des fins de culture, de loisir ou de subsistance de formation professionnelle pour ce qui nous concerne.







Intervention plastique

Emmanuelle Krieger Loisel,
2017-2018





Cours de dessin
Auto-portrait
en trompe-l'oeil

Marie Failla, 2014-2015



Workshop pâte de verre

Maxime Tâ, 2016-2017



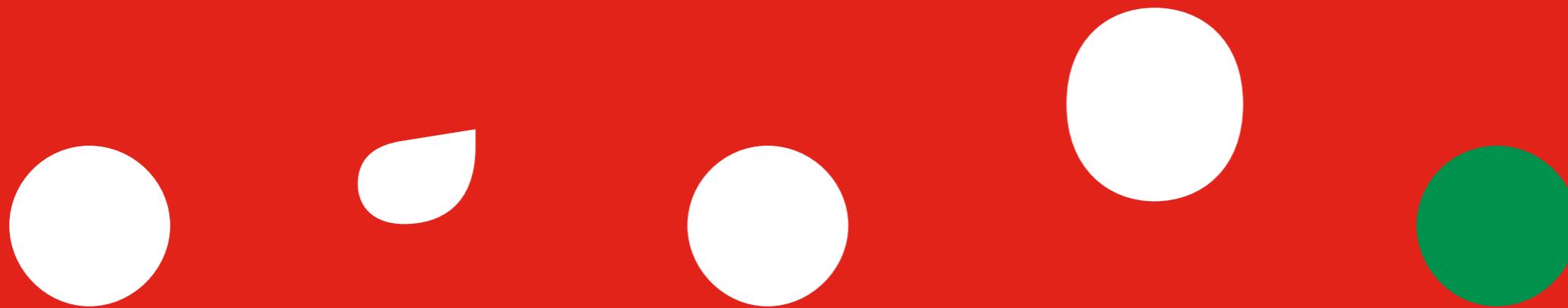
Temps fort
Cuissons primitives à
l'Ecomusée d'Alsace

2018



Produire (pour éviter le terme créer),
c'est à dire apporter sa propre contribution à la culture,
aux œuvres humaines, au patrimoine ; que l'on emploie
le mot que l'on voudra, dans l'exercice d'une activité.

D'après Yves Michaud, *Enseigner l'art?*



L'ÉQUIPE DE L'EAP COLMAR

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Agents	Fonctions
Thomas Perraudin	Responsable
Vesna Peris	Rédacteur
Timothée Sitter	Agent territorial du patrimoine
Romain Richard	Agent technique
Maria Chopin	Adjoint technique

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 2024-2025

Classe préparatoire

Emmanuelle Jenny	Assistant d'enseignement artistique - Volume, modèle vivant, arts appliqués, expression plastique, coordination pédagogique
Alexandre Moliera	Assistant d'enseignement artistique - Peinture
Dominique Guibbert	Intervenante Comédiennne et metteur en scène - Théâtre
Jérôme Peyrat	Assistant d'enseignement artistique - dessin construit, croquis, narration, couleur/texture/matière
Fabrice Wittner	Assistant d'enseignement artistique - Photographie, infographie
Gaultier Boivineau	Assistant d'enseignement artistique - Histoire des Arts
Rose-Marie Crespin	Assistant d'enseignement artistique - Penser l'espace

Cours extrascolaires et pratiques amateurs 2024-2025

Alexandre Moliera	Dessin, peinture, atelier transversal
Marie Failla	Arts plastiques cours extrascolaires
Jérôme Peyrat	Image narrative/BD/manga, Arts plastiques cours extrascolaires
Dominique Strubel	Modèle vivant, gravure
Sandrine Rummelhardt	Photographie
Paul Teyssier	Arts plastiques cours extrascolaires
Rose-Marie Crespin	Volume porté
Gaël Poulain	Vidéo
Attale Joggerst	Céramique adultes
Marion Barret	Céramique adultes et jeunes
Pierre-Antoine Peterschmitt	Image narrative/BD/manga

EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE

L'emploi du temps se découpe sur 5 jours du lundi au vendredi de 9h à 17h sauf les mardi et jeudi de 9h à 18h. L'emploi du temps est modifié en fonction du calendrier scolaire et des dates de concours de fin d'année. L'ensemble des cours du soir dispensés à l'Ecole d'Arts Plastiques à destination du public adultes reste accessible aux élèves inscrits en classe préparatoire sur la base du volontariat.

Emploi du temps type à destination des élèves de classe préparatoire

Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
• 9H-12H Expression plastique	• 9H-12H Dessin construit	• 9H-12H croquis	• 9H-12H narration	• 9H-12H infographie	• 9H-12H Histoire de l'art et culture générale
Pause	Pause	Pause		Pause	Pause
• 13H-17H Volume	• 13H-16H30 Couleur/ texture/ matière • 16H30-18H30 Modèle vivant	• 13H-16H Arts appliqués • 16H-17H Atelier libre		• 13H-16H Penser l'espace • 16H-18H Peinture	• 13H-17H Groupe A: Atelier transversal • 13H-17H Groupe B: Photo

Emploi du temps des cours du soir à destination du public adulte et des cours extrascolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
		• 14H-17H Ateliers cours extrascolaires • 15H-17H Atelier céramique jeunes	• 14H-16H Peinture • 16H-18h Modèle vivant perfectionnement	• 10H-12H Vidéo • 14H-17H Ateliers cours extrascolaires
• 17H - 19H Modèle vivant débutant • 19H - 21H30 Techniques de Gravure	• 18H30 - 20H30 Illustration - BD Manga • 18H30-20H30 Histoire des Arts	• 18H30-21H30 Volume Porté • 18H30-21H30 Céramique • 18H30-21H30 Atelier transversal	• 17H-20H Photographie • 18H30-20H30 Dessin • 18H30-21H30 Céramique	

CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS 2024 - 2025

Couleur: Le cours de couleur débute avec l'apprentissage d'un cercle chromatique qui permet de comprendre et d'expérimenter les mélanges de couleur. Notre monde est coloré, la lumière et l'ombre nécessitent des gammes de couleur particulières. Cela requiert de la part de l'étudiant de développer un juste équilibre entre savoir-faire et sensibilité. Une part importante est laissée à l'expérimentation autant des médiums que des outils, pour aborder la question de la peinture.

Arts appliqués: Le cours d'arts appliqués est une initiation à cette discipline qui regroupe l'ensemble des activités de conception des choses et des espaces de la vie quotidienne : ses objectifs visent à faciliter et à améliorer les usages, les comportements et le cadre de vie. La valeur ajoutée d'un produit tient à l'efficacité et à la cohérence de ses rapports internes et des logiques qui articulent ses formes, ses matériaux de fabrication, sa technologie, son coût, son intérêt écologique et sa force de communication.

Expression plastique: Le cours d'expression plastique consiste à opérer une synthèse des langages plastiques en privilégiant une démarche créative personnelle. L'objectif est donc d'être capable de produire un travail plastique en apprenant à s'exprimer, à représenter, à composer, à coder; d'organiser sa perception et de comprendre les expressions actuelles : cela implique une position engagée, une ouverture à l'expérimentation et des recherches plastiques et écrites.

Volume: Ce cours se propose d'aborder la question de la sculpture actuelle. A partir de recherches écrites, iconographiques et de croquis, comment représenter le volume, avec quels matériaux, quelles opérations, quels gestes, quelles mises en scène, quelles relations au temps... La représentation en 3 dimensions sollicite d'autres codes que celle en 2 dimensions et permet à l'étudiant de se confronter avec un espace plus vaste et d'expérimenter les codes de la monstration.

Photographie: Le cours est axé sur l'apprentissage théorique de l'appareil photographique, des systèmes qui le composent et des choix techniques à opérer en fonction de leur incidence sur l'image. La mise en application de ces notions se fait par des travaux de prises de vues sur thèmes, avec du matériel numérique. Des notions de base de traitement d'image sur ordinateur permettent d'optimiser les photographies en vue d'une analyse critique des propositions.

L'atelier en milieu d'année est une approche ludique du procédé argentique. Il s'articule en deux temps, par la fabrication par chaque participant de son propre appareil de prise de vue « sténopé », et par la découverte du laboratoire par la pratique du photogramme.

Modèle vivant: Ce cours est ouvert à la fois aux élèves inscrits en classe préparatoire aux concours d'entrée des Ecoles Supérieures d'Art mais aussi aux élèves adultes inscrits en cours du soir. Il vise tout autant à l'acquisition d'une pratique du dessin à travers différentes approches graphiques qu'à parfaire une pratique déjà établie.

Il y est proposé trois axes principaux: le croquis, le nu académique et l'anatomie musculaire. Il est également développé en seconde partie de l'année une dimension plus expressive qui peut être amenée à s'articuler autour de la pratique de la gravure ou du monotype.

Ce cours permet également de découvrir et d'expérimenter différents outils spécifiques tels que le fusain, le carré comté... mais aussi la peinture et les techniques de mise en couleur.

Il s'agit non seulement d'apprendre à regarder, mais aussi de répondre au questionnement lié à la notion de représentation du corps humain.

Croquis, dessin, perspective et image narrative: La pratique du dessin est centrée sur l'apprentissage et l'acquisition des fondamentaux par le croquis d'observation, le dessin de perspective, le dessin de construction du corps et le dessin de construction d'objet. Dans un premier temps il s'agit de comprendre comment retranscrire fidèlement et sensiblement le réel qui nous entoure. Dans un second temps, les élèves sont encouragés à intégrer leurs acquis dans une pratique plus expérimentale, à prendre des risques graphiques en privilégiant l'expressivité et la sensibilité de leur trait sans omettre la question du sens de la représentation. L'objectif de ces cours de dessin réside dans l'acquisition de bases solides et classiques pour pouvoir ensuite s'en affranchir et jouer avec ses codes.

Histoire des Arts: Les séances de formation en culture artistique visent avant tout au développement de la réflexion et de la culture personnelle dans le domaine des arts plastiques.

L'acquisition des notions et connaissances théoriques enrichiront non seulement le regard, mais aussi les démarches de création plastique des élèves. Cette forma-

tion préparera en outre aux épreuves, tant orales qu'écrites des divers concours aux écoles d'Art. Quatre objectifs de formation donnent lieu à des séances particulières et spécifiques tant dans leurs contenus que dans leurs formes :

1. Sensibilisation et motivation pour une culture et en vue d'une réflexion sur l'Art ;
2. Acquisition de notions et de connaissances dans les domaines des Arts plastiques ;
3. Sensibilisation à la semiologie et aux questions liées à «l'esthétique» ou philosophie de l'art ;
4. Objectifs méthodologiques pour la préparation aux concours.

Ces séances sont planifiées clairement pour une meilleure gestion et pour un réel investissement des élèves.

Théâtre : Sur une période d'intervention située au premier trimestre de l'année, l'atelier a pour but de développer la capacité à prendre la parole devant un public, argumenter en structurant sa pensée sur son travail personnel mais aussi prendre conscience de soi et des autres en aiguisant sa capacité à l'observation et la maîtrise de ses propres tendances. Il contribue aussi à élargir le champ de l'imaginaire créatif de chacun mais aussi à fédérer le groupe .

Chaque séance commence par une mise en disponibilité touchant à plusieurs domaines : la relaxation, la concentration, la maîtrise corporelle, vocale, la diction, le rapport à l'autre dans l'écoute et le réflexe. Puis est proposé un entraînement à l'improvisation cadrée à partir d'inducteurs divers (textes, objets, jeux d'écriture, situations) pour découvrir par le plaisir ludique ses propres ressources et les perfectionner. Enfin, l'étudiant doit produire un exposé complet et argumenté sur un sujet personnel choisi (au mieux une œuvre déjà créée ou encore en projet) préparant ainsi au passage devant les jurys.

Penser l'espace : Ce cours invite les élèves à s'interroger plastiquement et cherche à sensibiliser chacun au regard qu'il porte sur le milieu environnant que l'on nomme par convention espace. L'espace revêt de multiples aspects allant de l'espace topologique, mesurable, en passant par l'espace mental, public, privé, scénique, cosmologique,... Les formes artistiques les plus diverses (objets, installations, performance, représentation..) peuvent être sollicitées pour l'évoquer.

e.a.p. colmar
ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES
6 route d'Ingersheim
68000 Colmar
Tél: +33 (0)3 89 24 28 73
eap-contact@colmar.fr

